

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

-----

**2012 DPVI 87** Subvention à deux associations au titre de l'intégration.

**Mme Pascale BOISTARD, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention aux associations Charonne et Femmes de la Terre ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 € est attribué à l'association Charonne (11e), pour le projet « Beaullywood » (D03133 / 16992 / 2012\_02899).

Article 2 : Une subvention de 7.500 € est attribuée à l'association Femmes de la Terre (19e), pour des permanences d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives (D04455 / 13527 / 2012\_03827).

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 17.500 €, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.